

Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic :

Concernant le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2022 de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon

Conformément aux dispositions de l'article 597 du Code municipal, avis est par les présentes donné que la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon a adoptée le 23 septembre 2021 le calendrier des séances du conseil d'administration pour l'année 2022, qui se tiendront à l'hôtel de ville de Macamic au 70, rue principale et qui débuteront à **19 heures**, aux dates suivantes :

- 26 janvier
- 23 mars
- 25 mai
- 21 septembre
- 23 novembre

Donné à Macamic, ce 23^e jour de septembre 2021.



Joëlle Rancourt

Secrétaire-trésorière adjointe